

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES  
DEPARTEMENT

3003 Bern, 18. Mai 1972

t. 143.0(5) - BDO/so

V E R T R A U L I C H

Kommission des Nationalrates

11'075 - Botschaft über die Weiterführung  
der technischen Zusammenarbeit mit Entwicklungsländern

P r o t o k o l l

der Sitzungen vom 12. und 16. Mai 1972  
im Parlamentsgebäude, Bern, Zimmer 86

Sitzung vom 12. Mai 1972

Vorsitz: Nationalrat Müller, Luzern  
Anwesend: die Nationalräte und Nationalrätinnen  
Akeret, Auer, Baumgartner, Cantieni, Frey,  
Hofer-Flawil, Hofmann, Ketterer, Kohler Raoul,  
Künzi, Nanchen, Renschler, Rothen, Thalmann,  
Wilhelm, Ziegler  
Bundesrat Graber, Botschafter Marcuard, die  
Herren Raeber und Wilhelm, EPD  
Entschuldigt: die Nationalräte Aubert, Carruzzo und Tissières  
Protokoll: Fräulein Pahud und Herr Hoffmann, EPD

Sitzung vom 16. Mai 1972

Vorsitz: Nationalrat Müller, Luzern  
Anwesend: die Nationalräte und Nationalrätinnen  
Akeret, Aubert, Auer, Baumgartner, Butty,  
Cantieni, Hofer-Flawil, Hofmann, Ketterer,  
Kohler Raoul, Nanchen, Rothen, Thalmann,  
Tissières, Ziegler  
Bundesrat Graber, Botschafter Marcuard, die  
Herren Raeber und Wilhelm, EPD  
Entschuldigt: die Nationalrätin Frey und die Nationalräte  
Künzi, Renschler und Carruzzo.  
Protokoll: Fräulein Pahud und Herr Beti, EPD

Sitzung vom 12. Mai 1972

H. Müller

eröffnet die Sitzung, begrüsst die Anwesenden und erläutert die Tagesordnung. Entschuldigt haben sich die Nationalräte Carruzzo, Aubert und Tissières, der durch seinen Kollegen Wilhelm vertreten wird.

M. Ziegler

propose d'étendre la discussion sur les principes de l'aide au développement au document préparé par la Suisse pour la CNUCED.

H. Renschler

erinnert daran, dass die Kommission lediglich die Aufgabe habe, die Probleme der technischen Zusammenarbeit zu erläutern. Eine Generaldebatte über Entwicklungsstrategie sei im Schosse der aussenpolitischen oder der aussenwirtschaftspolitischen Kommissionen zu führen.

M. Graber

partage le point de vue de M. Renschler de ne pas mêler des problèmes d'ordre différent. Les questions relatives à la CNUCED étant du ressort du Département de l'Economie Publique, la commission aurait dû s'assurer de la participation de ce Département à la discussion. Il propose donc de s'en tenir à l'ordre du jour.

H. Müller

weist daraufhin, es sei vorgesehen, den Problemkreis UNCTAD allenfalls an der Sitzung vom 16.5.1972 zur Sprache zu bringen.

M. Graber

voir annexe 1

H. Müller

dankt Bundesrat Graber für seine Ausführungen und eröffnet die Diskussion.

M. Kohler

estime que le peuple suisse est mal informé sur les principes de coopération technique, tels que vient de les exposer M. le Conseiller fédéral Graber. En outre, il demande qu'un effort plus important soit fait pour informer le citoyen suisse des actions entreprises dans le cadre de la coopération technique suisse.

H. Müller

verdankt die ausgezeichnet redigierte Botschaft, welche insbesondere eine klare Einführung in die Begriffe und Grundsätze der technischen Zusammenarbeit vermittelte.

M. Ziegler

tout en soulignant la qualité du Message, estime que celui-ci laisse transparaître une certaine naïveté intellectuelle.

Il considère que la coopération technique suisse ne devrait pas se montrer aussi sûre d'elle-même et de ses interventions alors que les responsables de la recherche universitaire en matière de développement avouent ne pas connaître encore les mécanismes de réussite d'une bonne intervention.

Au niveau de la pratique, M. Ziegler se montre convaincu de la nécessité de revoir la distinction faite entre aide humanitaire et aide au développement. La C.T. ne devrait pas refuser de financer des projets d'hôpitaux qu'elle considère comme des actions purement caritatives ressortant de l'aide humanitaire, et accepter de réaliser des projets qui, souvent trop avancés par rapport au stade de développement du pays, accélèrent le phénomène d'acculturation.

H. Renschler

verteidigt gegenüber den kritischen Äusserungen von H. Ziegler die vom Departementschef vorgetragene Grundsätze, welche seiner Meinung nach kaum verneint werden könnten. H. Ziegler habe im übrigen keine positiven Alternativen vorgewiesen. Dabei sei unbestritten, dass in der Praxis die Arbeit der technischen Zusammenarbeit komplexere Probleme stelle, als sie aus dem Papier ersichtlich seien. Beispielsweise bestehe eine Hauptschwierigkeit darin, bei der Zusammenarbeit mit Entwicklungsländern nicht gleichzeitig die eigenen vorgefassten Meinungen gesellschafts- und ordnungspolitischer Natur übertragen zu wollen. Das gelte insbesondere für das Profitdenken. Allerdings sei auch dies leichter gesagt als getan; denn wenn beispielsweise eine Werkstätte mit technischen Mitteln errichtet werde, so müsse zu deren Betrieb von den Einheimischen gleichzeitig die Einhaltung einer minimalen Ordnung verlangt werden, womit bereits eigene Vorstellungen über Arbeitsdisziplin etc. übertragen würden.

Ein weiterer Problempunkt beziehe sich auf den Einbezug der humanitären Hilfe in die Grundsätze der technischen Zusammenarbeit. Hier ist H. Renschler völlig anderer Auffassung als H. Ziegler. Humanitäre Hilfe sei an sich kein Teil technischer Kooperation. Das treffe insbesondere auch für das zitierte Beispiel eines Spitalbaus zu; der Aufbau eines Spitals sei nämlich eine Aufgabe, die die Entwicklungsländer selber an die Hand nehmen müssten. Ein Spital trage keine Initiativen in das Volk eines Entwicklungslandes hinein. Ferner sei es unsinnig, Projekte unter dem Zeichen technischer Zusammenarbeit auszuführen, deren Betriebskosten nachher von den Entwicklungsländern überhaupt nicht finanziert werden könnten. Damit würden diese Staaten bloss mit Ausgaben belastet, die sie nicht tragen könnten. Ein derartiges Beispiel sei das Spitalprojekt im Kongo.

In dieser Problematik liegt nach H. Renschler ein Ansatzpunkt zur Neuformulierung eines Grundsatzes technischer Hilfe. Es gehe darum, nur Projekte in Angriff zu nehmen, deren Fortbestand mit den Mitteln des betreffenden Entwicklungslandes gesichert werden könne.

Mme Nanchen

considérant que l'aide suisse au développement ne peut se concevoir sans modification de la politique commerciale de notre pays, elle souhaite obtenir des précisions sur la collaboration entre la Division du commerce et le Service du Délégué, et sur l'influence exercée par ce dernier pour arriver à modifier notre politique commerciale.

H. Hofmann

verdankt die vortreffliche Botschaft. Er fragt sich, ob neben der technischen auch dem Gesichtspunkt der geistigen Hilfe gebührende Aufmerksamkeit geschenkt werde. In diesem Zusammenhang erkundigt er sich auch nach der charakterlichen Qualifikation derjenigen Leute, welche von der Schweiz in die Entwicklungsländer gesandt werden. H. Hofmann vertritt dabei die Auffassung, dass die schweizerischen Emissäre eine geistige Auffassung zu vertreten hätten, die unseren freiheitlichen und demokratischen Grundsätzen entspreche.

H. Hofer

dankt ebenfalls für die Botschaft sowie für die sehr nützlichen Dokumente, welche durch das EPD zugestellt worden sind. Er betont die Notwendigkeit, bei der technischen Zusammenarbeit Schwerpunkte im Sinne einer Hilfe zur Selbsthilfe zu bilden. Dabei sei es nicht möglich, jedesmal eine scharfe Trennlinie zwischen technischer und humanitärer Hilfe zu ziehen. Wenn auch technische Hilfe auf lange Sicht angelegt werden müsse, so könne auf gewisse sichtbare Resultate nicht verzichtet werden; sie seien nötig, um im Volk eine entsprechende Motivation zu erhalten. Zum Verhältnis zwischen öffentlicher und privater Hilfe meint H. Hofer, grundsätzlich sei die private Hilfe wirksamer. Deshalb habe sich die öffentliche Hand zu überlegen, wie sie diese private Hilfe unterstützen könne. Es wäre falsch, zweigleisig nebeneinander zu arbeiten. Ein wichtiges Problem betreffe ferner die Information. Auf diesem Gebiet müsse ein Mehreres getan werden, beispielsweise mit einer Dokumentation, die regelmässig den Massenmedien zugestellt werden könnte.

H. Auer

hebt den nüchternen Stil der Botschaft lobend hervor, ein Stil, welcher der Arbeit und den Erfahrungen, die in Entwicklungsländern zu machen seien, entspreche. Bei globaler Betrachtung der Entwicklungshilfeprobleme komme dem Kriterium der Zeit zentrale Bedeutung zu. Sowohl der Westen wie der Osten hätten ihren Standard auch nur unter riesigen Opfern erreicht, hiessen sie nun Manchestertum oder Diktatur und Brutalität in der Durchsetzung wirtschaftspolitischer Massnahmen. Einen ähnlichen Entwicklungsstand für die Staaten der Dritten Welt in der von ihnen gewünschten kurzen Zeit erreichen zu wollen, sei ein Ding der Unmöglichkeit. Ferner sei es auch nicht möglich, technische Hilfe nur unter freiheitlichen Ideen erbringen zu wollen, hiefür seien die Bedingungen in den verschiedenen Empfängerstaaten allzu verschieden. In diesem Zusammenhang könne die Tatsache nicht übersehen werden, dass das kulturelle Eigenleben in den Entwicklungsländern durch die Entwicklungshilfe vielfach zerstört worden sei.

Spital- und Schulbauten an den Anfang technischer Hilfe stellen zu wollen, hiesse das Pferd am Schwanz aufzäumen. Es handle sich hiebei um Projekte, die nicht den Entwicklungsländern überlassen werden können, wenigstens nicht zu Beginn. Vielmehr sei die Arbeit an der Basis am wichtigsten, eine Arbeit, die übrigens die private Hand nicht leisten könne.

H. Ketterer

warnt davor, die Probleme, welche das Beispiel eines Spitalbaues aufzuzeigen vermögen, zu verallgemeinern. Er nennt als positives Gegenbeispiel das mit privater technischer Hilfe des Spenglermeisterverbandes ausgerüstete Spital in der Türkei, welches zufriedenstellend funktioniere. Er wirft ferner das Problem einer angemessenen Entlohnung der technisch qualifizierten einheimischen Mitarbeiter, die vorher noch in der Schweiz ausgebildet wurden, auf. Wenn diesem Punkte nicht genügend Aufmerksamkeit geschenkt würde, bestünde immer die Gefahr der Abwerbung durch private Unternehmen.

M. Ziegler

fait remarquer qu'il ne met pas en cause les réalisations techniques, mais plutôt l'idée que la CT se fait d'une intervention d'aide juste ou fautive, alors qu'elle devrait fonder son action d'abord sur le bon sens et la charité. Le Service du Délégué devrait donc renoncer à distinguer les projets d'aide technique des projets humanitaires, les premiers étant seuls supposés produire des effets de développement.

H. Müller

bringt den immer wieder zu hörenden Vorwurf zur Sprache, wonach der Entwicklungshilfe im eigenen Lande Priorität gebühre. Die Botschaft gehe auf diesen Vorhalt nur in allgemeiner Weise ein. Er fragt, ob bewiesen werden könne, dass externe Entwicklungshilfe die Hilfestrebungen im Innern nicht beeinträchtigen.

H. Roth

erkundigt sich nach der Unterstützung seitens derjenigen Regierungen in Entwicklungsländern, denen technische Hilfe gewährt werde.

H. Künzi

möchte das Verhältnis der geleisteten Hilfe des Westens zu derjenigen des Ostens erfahren.

M. Graber

- ad M. Kohler: souligne que le Service du Délégué a pris de nombreuses initiatives pour informer l'opinion suisse de ses activités bien que beaucoup reste encore à faire. Le Délégué traitera cette question plus en détail.

- ad M. Ziegler (options exprimées par le Message):

Il ne se dégagera jamais une seule et unique doctrine scientifique en matière d'aide au développement. Il importe d'agir concrètement, tout en ayant conscience des limites qui nous sont imposés et en réexaminant constamment les données et les résultats de nos actions.

- ad Mme Nanchen (politique commerciale suisse et collaboration avec la Division du Commerce):

Sans nier l'importance des problèmes de politique commerciale et les transformations qui s'imposent, il est toutefois évident que la Suisse ne peut, à elle seule, réformer l'ensemble du système. Il s'agit d'un problème d'importance mondiale et la Suisse ne peut agir que de concert avec les autres Etats.

Quant à la collaboration avec la Division du Commerce, elle est effective depuis longtemps même si elle peut être encore améliorée et a lieu en particulier dans le cadre d'un comité inter-départemental d'aide au développement rassemblant des représentants de la Division du Commerce, de l'Administration des Finances et du Service du Délégué et de la Division des organisations internationales.

- ad M. Ziegler (coopération technique - aide humanitaire):

La collaboration entre les services compétents pour ces deux types d'aide est satisfaisante. Par ailleurs les actions entreprises dans le cadre de l'aide humanitaire ne sauraient être confondues avec les actions de coopération technique (cf. définitions - annexe 1). Un hôpital par exemple, peut être soit un projet d'assistance technique s'il comprend la formation de personnel médical autochtone par des spécialistes suisses, soit un projet d'aide humanitaire si l'aide suisse consiste à faciliter le fonctionnement de l'hôpital dans des cas d'urgence.

- ad M. Hofer: Les questions relatives à l'aide privée seront traitées par la suite.



- ad M. Müller (régions défavorisées de Suisse):

Un raisonnement simpliste veut qu'on oppose à l'aide au développement des pays du Tiers Monde, l'aide qu'exige le développement des régions les moins favorisées de notre pays. C'est la tâche de tout citoyen suisse que de veiller à ce que les populations des diverses régions de notre pays se voient accorder toute l'aide nécessaire et que l'effort consenti en faveur du Tiers Monde ne se fasse pas à leur détriment.

- ad M. Rothen (attitude du pays bénéficiaire):

Nous tenons à ce que le pays bénéficiaire s'associe activement à l'élaboration et à la réalisation de toute action de coopération technique, ce qu'il fait dans la grande majorité des cas. La répartition des acquis du développement est cependant affaire de politique intérieure pour le pays bénéficiaire, dans laquelle nous ne pouvons donc pas intervenir.

M. Marcuard

rend compte des efforts entrepris par son Service dans le domaine de l'information. Le Service du Délégué a

- donné de nombreuses conférences sur demande;
- publié et diffusé des brochures expliquant l'action de la coopération technique suisse;
- participé à des émissions de radio;
- financé en tout ou partie le tournage de films sur des projets de coopération technique notamment en collaboration avec la télévision;
- participé aux grandes foires nationales suisses;
- assisté financièrement les représentants de la presse suisse désireux de faire des voyages d'information dans les pays où nous avons des projets de coopération;
- créé un corps d'assistants techniques, qui, de retour en Suisse, contribuent à informer l'opinion suisse;
- préparé un ensemble de leçons modèles sur les pays en développement et les problèmes du Tiers monde pour l'enseignant du niveau primaire, secondaire, normal, supérieur;

- entrepris d'autres actions telles que: distribution de calendriers dans les écoles sur le thème du développement, expositions itinérantes pour les écoles, prêts de films aux écoles, institutions privées, communes;
- exposé dans le cadre d'"Armes et foyers".

L'effort entrepris sera poursuivi et intensifié dans toute la mesure du possible; par ailleurs il ne faut pas oublier que les organisations privées sont également très actives dans le domaine de l'information. Quant à l'effort des pays communistes en matière d'aide au développement, il représente à peine le vingtième de ce que font les pays industrialisés du monde libre.

Die Sitzung wird für eine kurze Mittagspause unterbrochen.

\*

H. Müller

erteilt Bundesrat Graber das Wort.

M. Graber

voir annexe 2

Frau Thalmann

bringt das Problem der Auswahl und Betreuung der in die Schweiz kommenden Stipendiaten aus Entwicklungsländern zur Sprache. Sie schlägt eine engere Kontaktnahme mit den Hochschulen vor.

H. Hofmann

wirft erneut das Problem der Auswahl derjenigen Personen auf, die von schweizerischer Seite in die Entwicklungsländer geschickt werden. Er fragt, ob es zutrefte, dass insbesondere in den Städten Lausanne und Genf ausländische Stipendiaten vorzugsweise bei kommunistisch gesinnten Familien untergebracht würden.

H. Renschler

erklärt sich einverstanden mit der in der Botschaft (S.19) dargestellten Schwerpunktbildung. Hingegen müsse dem Gesichtspunkt der Schaffung von Arbeitsplätzen vermehrte Aufmerksamkeit geschenkt werden. Es sei notwendig, den ausgebildeten Einheimischen nachher auch einen entsprechenden Arbeitsplatz verschaffen zu können. Auch auf diesen Schwerpunkt hin müssten künftighin die Projekte beurteilt werden.

H. Rothen

fragt, ob das von H. Renschler aufgeworfene Problem der Arbeitsplätze mit den Regierungen derjenigen Länder, in welchen Entwicklungsprojekte vorgesehen sind, vorbesprochen werde.

H. Cantieni

fragt, inwieweit die Landwirtschaft bei der Schwerpunktbildung auf dem Gebiete der technischen Zusammenarbeit berücksichtigt werde.

M. Graber

- ad Mme Thalmann (boursiers étrangers): Les bourses d'étude en Suisse sont formellement accordées par le Département de l'Intérieur (Commission fédérale des bourses); nous ne manquerons pas cependant d'attirer l'attention du Département de l'Intérieur sur les remarques formulées par la Commission.
- ad M. Hofmann (choix des experts suisses): Le service chargé de recruter les experts suisses donne une importance égale aux capacités professionnelles de l'individu et à ses traits de caractère. De manière générale les experts recrutés font honneur à notre pays. La rencontre avec des cultures très différentes n'est cependant pas chose facile et exige du temps et d'importants efforts d'adaptation et de compréhension; aussi nous efforçons-nous d'amener les assistants techniques et experts suisses à l'étranger à s'engager pour plusieurs années, à renouveler leur contrat.

Il n'y a pas lieu de se préoccuper des options politiques des boursiers; quant à ceux qui les reçoivent, ils sont choisis par nos universités parmi ceux qui s'annoncent à cet effet.

- ad M. Cantieni (projets agricoles): L'Annexe au Message montre bien la gamme des activités de coopération technique dans ce domaine.

#### M. Marcuard

- ad M. Renschler: Nous avons pleinement conscience des problèmes posés par le chômage et le sous-emploi dans les pays en développement. Aussi tenons-nous compte de ce facteur dans tous nos projets; nous nous assurons notamment que nos projets contribuent dans toute la mesure du possible à la création d'emplois.
- ad M. Rothen: Nous observons une certaine concentration géographique mais sommes prêts à prendre néanmoins en considération tout projet de qualité même s'il se situe en dehors de nos centres de gravité.
- ad M. Cantieni: L'agriculture représente notre priorité sectorielle numéro un. Un tiers de toutes nos actions de coopération technique bilatérale a trait à l'agriculture.

#### H. Müller

möchte wissen, ob man die Regelung, wonach die Stipendienkommission dem EDI untersteht, als sinnvoll betrachte.

#### M. Graber

- ad M. Müller (boursiers): Deux représentants de la coopération technique siègent à la Commission fédérale des bourses et nous pouvons affirmer que la collaboration entre le DPF et le Département de l'Intérieur est étroite et donne toute satisfaction.

H. Künzi

weist auf die Möglichkeit hin, in den landwirtschaftlichen Schulen und Forschungsanstalten, welche nicht unter ähnlicher Ueberbesetzung leiden wie die Hochschulen, vermehrt Stipendiaten aus Entwicklungsländern aufzunehmen.

M. Marcuard

- ad M. Künzi: Nous essayons, dans toute la mesure du possible, d'octroyer des bourses de formation sur place afin de ne pas dépayser les boursiers et de leur donner une formation adaptée au contexte social et culturel qui est le leur. Les bourses de formation en Suisse ne sont accordées que pour certains sujets spécifiques pour lesquels nous sommes particulièrement qualifiés. Le nombre des boursiers que nous faisons venir en Suisse est donc toujours limité.

M. Ziegler

En concentrant ses actions sur certains pays d'Afrique francophone, le Délégué pense-t-il vraiment appuyer ces pays dans leurs efforts pour sortir de l'orbite de la France ?

M. Graber

- ad M. Ziegler: Notre seul objectif est d'aider ces pays à mettre sur pied les structures qui, à long terme, leur permettront d'arriver à une réelle indépendance.

H. Renschler

weist daraufhin, das Projekt einer Schule zur Diplomatenausbildung in Kamerun stelle ein gutes Beispiel für die Divergenz zwischen Theorie und Praxis im Gebiete der technischen Zusammenarbeit dar. Obwohl dieser Art Hilfeleistung wohl kaum Priorität eingeräumt werden könne, sprächen doch insbesondere drei Gründe für die Durchführung solcher Projekte:

- die Bedeutung Kameruns, als Bindeglied zwischen West- und Zentralafrika;
- die Auffassung der Studenten in Yaoundé, wonach es notwendig sei, dass die Schweiz indirekt dazu beitrage, die Abhängigkeit Kameruns von Frankreich zu vermindern;
- die Tatsache, dass Kamerun in 2 Teile zerfalle, wobei der östliche Teil dominiere, und der westliche Mühe habe, seine Eigenständigkeit zu bewahren. Dieser Umstand führe dazu, dass die privaten Organisationen, welche in der westlichen Hälfte operierten, in Konflikt mit der im Osten gelegenen Zentralregierung gerieten. In dieser Situation sei die Etablierung des vorgesehenen Instituts im Osten genau das Richtige.

#### H. Raeber

bemerkt, dass H. Ziegler mit seinen Voten den Eindruck erweckt habe, eine Unterstützung der Tendenz zu vermehrter Unabhängigkeit von Frankreich sei eine aussichtslose Sache. In der Tat sei von Frankreich nicht zu erwarten, dass es auf dem Gebiete des Schulwesens von seiner herkömmlichen Politik der Francophonie abweiche. Gerade deshalb sei es aber langfristig gesehen sinnvoll, den Willen der Entwicklungsländer zu vermehrter Eigenständigkeit zu fördern.

#### M. Graber

voir annexe 2

#### H. Müller

betont, dass der Eindruck bestehe, die privaten Organisationen seien von der Zusammenarbeit mit dem Dienst für technische Zusammenarbeit des EPD sehr befriedigt. Es sei denn auch eine Aufgabe dieses Dienstes, die privaten Hilfsorganisationen, insbesondere die Missionsgesellschaften, vor Irrtümern in der Projektauswahl möglichst zu bewahren.

H. Akeret

fragt, ob die Privatorganisationen im Vernehmlassungsverfahren zum geplanten Bundesgesetz über die Entwicklungshilfe begrüsst würden.

H. Hofer

ist überzeugt, dass die in der auf Seite 13 der Botschaft dargestellten Tabelle zum Ausdruck kommende Entwicklung den richtigen Weg weise.

M. Graber

- ad M. Akeret: Un projet de loi portant sur la coopération au développement et l'aide humanitaire a été élaboré. Il sera soumis au Conseil fédéral cet automne, puis suivra la procédure de consultation des cantons, des partis politiques et des organisations privées.

M. Marcuard

voir annexe 3

H. Renschler

ist grundsätzlich einverstanden mit den Ausführungen von Botschafter Marcuard. Allerdings bestünden noch ungelöste Probleme: mit der skizzierten Lösung würden zwei Kategorien von Freiwilligen, denjenigen des Bundes und denjenigen der privaten Organisationen, geschaffen. Insbesondere den Missionen würde es nicht möglich sein, ihre Freiwilligen innerhalb von 2 Jahren materiell auf denselben Stand zu heben wie die vom Bund bezahlten Personen. Da jene aber für sich in Anspruch nähmen, gleich gut qualifiziert zu sein wie diese, müssten sie sich diskriminiert vorkommen. Deshalb müsste allenfalls eine Erhöhung der Bundesbeiträge an die Privatorganisationen ins Auge gefasst werden.

M. Marcuard

- ad M. Renschler: Un terrain d'entente entre les organisations privées et la Confédération devra être trouvé; une augmentation des prestations fédérales en faveur des volontaires privés paraît dans cette perspective inévitable.

Mme Nanchen

a toujours eu le sentiment que les conditions matérielles faites aux volontaires de la Confédération étaient assez dures, aussi est-elle heureuse de constater que l'on s'applique à améliorer leur sort. Par ailleurs elle souhaite que, une fois le statut commun mis au point, une certaine forme de volontariat soit maintenue à l'intention des jeunes qui pourraient être envoyés dans le Tiers monde au titre de Service civil (si celui-ci venait à être créé).

H. Ketterer

bemerkt, dass er und andere Zivildienstler seinerzeit bewusst auf Entschädigung verzichtet hätten. Heute stelle sich jedoch die Frage nach Status und Entlohnung derjenigen Personen, welche im Rahmen des geplanten Katastrophenkorps Arbeit leisten werden. Eine Gleichbehandlung mit den Freiwilligen der Privatorganisationen und den Entwicklungshelfern des Bundes komme jedoch nicht in Frage, hier müsse ein klarer Trennungsstrich gezogen werden.

M. Marcuard

- ad Mme Nanchen: Le nouveau statut élaboré pour les assistants techniques leur donne une plus grande liberté dans l'utilisation des sommes diverses qui leur sont versées. De plus, dès la seconde année de leur contrat, leurs indemnités sont substantiellement augmentées et ils disposent librement de leur pécule de reclassement. Quant aux volontaires, si le service de la coopération technique les a supprimés et remplacés par des



assistants techniques ils existeront toujours sur le plan privé; il n'est pas question qu'ils disparaissent. Leur statut ne changera pas, seules nos prestations augmenteront.

#### H. Renschler

fragt, ob der Bund mit der in Aussicht genommenen Zusammenlegung der Kategorien Freiwillige und Experten in eine einzige von Entwicklungshelfern glaube, das Problem der Abgeltung militärischer Dienstpflicht durch zivile Dienste gelöst zu haben. Dieser Weg würde für die Militärdienstverweigerer aus Gewissensgründen sicherlich keine Lösung darstellen. H. Renschler möchte ferner wissen, ob etwas in Richtung seines diesbezüglichen Postulates geschehen sei oder nicht.

#### M. Graber

- ad Mme Nanchen: Si un service civil était créé, problème non encore résolu qui impliquerait la révision de l'article 18 de la constitution, il faudrait encore déterminer dans quelle mesure un service dans le Tiers monde (aide en cas de catastrophe, ou assistance technique) pourrait être considéré comme service civil et remplacer le service militaire.

#### M. Marcuard

voir annexe 4

#### H. Akeret

begrüssst die Idee einer intensivierten Zusammenarbeit des Bundes mit Kantonen und Gemeinden auf dem Gebiet der Entwicklungshilfe. Er verspricht sich davon eine psychologisch günstige Wirkung. Diese Idee stelle einen konkreten Beitrag zum Begriff "aktivere Aussenpolitik" dar. In diesem Zusammenhang regt er an, eigentliche Patenschaften für bestimmte Projekte anzubahnen.

H. Cantieni

unterstützt seinen Vorredner. Es entspreche einer absoluten Notwendigkeit, in den Gemeinden mit konkreten Projekten zu werben. Auch die Kantone hätten ihre Leistungen auf dem Gebiete der Entwicklungshilfe zu vermehren.

M. Kohler

estime que par le biais des cantons et des communes, l'ensemble de la population suisse devrait arriver à prendre conscience des problèmes du Tiers monde et de ses possibilités d'action. Dans ce but il propose au Délégué d'étudier la possibilité de confier à un canton ou à une commune la réalisation d'un projet de développement, en collaboration avec le service du Délégué.

H. Künzi

findet, an sich sei die Ausdehnung der Entwicklungshilfe auf den kantonalen und kommunalen Bereich zu begrüssen, jedoch müssten sich Bedenken angesichts der wachsenden Budgetdefizite sowohl in Kantonen als auch Gemeinden einstellen. In erster Linie müsste die Hilfe doch eher von den Privatorganisationen erbracht werden.

H. Ketterer

erachtet es als notwendig, dass die kantonalen und kommunalen Behörden mit den privaten Organisationen zusammenarbeiten, schon nur, um sich deren Erfahrungen zunutze machen zu können. In diese Zusammenarbeit müsse ebenfalls der Dienst für technische Zusammenarbeit des EPD eingeschaltet werden.

H. Rothen

präzisiert zum Votum von H. Künzi: trotz zunehmend angespannter Finanzlage in den Kantonen und Gemeinden sollten notwendige Aufgaben nicht unterlassen werden. Die Budgets dürften nicht zum wesentlichen Kriterium werden und es sei leicht, Inaktivität einfach mit der Tatsache eines Defizits zu entschuldigen. Wenn die Finanzierung von Aufgaben, die nicht nur als nützlich, sondern geradezu als notwendig qualifiziert würden, nicht möglich erscheine, müsse eben das Steuerbezugssystem geändert werden.

Hier wird vom Präsidenten die Sitzung bis Dienstag, den 16.5.1972 unterbrochen.

\*

Sitzung vom 16. Mai 1972

H. Müller

eröffnet die Sitzung und entschuldigt die Nationalrätin Frey und die Nationalräte Künzi und Renschler. Ferner seien nun auch die Nationalräte Butty in Vertretung seines Kollegen Carruzzo und Tissières, der am 12. Mai 1972 von seinem Kollegen Wilhelm vertreten worden sei, anwesend. Dann erteilt H. Müller Botschafter Marcuard das Wort.

M. Marcuard:

siehe Anhang 4b.

H. Müller

dankt Botschafter Marcuard für seine Ausführungen und erteilt das Wort Bundesrat Graber.

M. Graber:

siehe Anhang 5.

H. Müller

dankt Bundesrat Graber für seine Ausführungen.

M. Ziegler

estime que le regroupement de toutes les tâches opérationnelles dans le Service de la Coopération technique est chose nécessaire. Il souhaiterait néanmoins qu'en reprenant au Département de l'Intérieur toutes les compétences en matière de bourses universitaires, le Département politique fédéral ne mette pas en cause le sort de la commission fédérale des bourses.

Il demande à ce que la procédure de sélection des boursiers soit réétudiée. En effet, la responsabilité de la sélection incombe aux représentations diplomatiques suisses sur place, qui dans leur choix, sont, par la force des choses, soumises à certaines pressions.

Le problème des surplus laitiers devrait également être examiné à l'occasion de ce regroupement, afin de voir comment il pourrait être intégré à l'aide alimentaire.

Est-il aussi prévu de confier l'aide financière au Département politique fédéral?

#### H. Ketterer

ist, wie sein Vorredner, der Meinung, dass die eidgenössische Stipendienkommission für ausländische Studierende beibehalten werden sollte, selbst wenn die Gewährung der Hochschulstipendien an Studierende aus Entwicklungsländern dem Delegierten für technische Zusammenarbeit übertragen werde. Gerade bei diesen Stipendien bestehe ja die Gefahr, dass einzelne Kandidaten bevorzugt würden und dass nicht immer die fähigsten und tüchtigsten Kandidaten in den Genuss der Stipendien kämen.

#### M. Graber

précise que la commission fédérale des bourses sera maintenue. Bien que les problèmes relatifs à la sélection des boursiers ne soient pas faciles à régler, le transfert des compétences du Département fédéral de l'Intérieur au Département politique fédéral permettra de réexaminer la question en vue d'améliorer le système de recrutement.

Le groupe de travail chargé d'examiner le postulat Baechtold se penchera aussi sur le problème de l'aide alimentaire.

En ce qui concerne l'aide financière, il est prévu de maintenir la répartition des compétences entre le Département politique et le Département de l'Economie publique, telle qu'elle existe actuellement. Un organisme de coordination permanent existe depuis trois ans qui devrait permettre d'appliquer une politique cohérente dans ce domaine.

#### M. Ziegler

tout en comprenant qu'aucune assurance ne puisse lui être donnée avant la fin des travaux du groupe chargé de répondre à M. Baechtold, insiste sur le regroupement de toutes les catégories d'aide, au sein du Service de la coopération technique. Il est notoire que la Division du commerce et le Service de la coopération technique ont des points de vue très différents en ce qui concerne l'aide au développement. Les organismes de coordination ne résoudre point ces divergences. Tôt ou tard il faudra que le Parlement se détermine sur le problème d'une direction unique pour que les questions de développement qui devrait revenir au Département politique fédéral.

#### M. Graber

ad. M. Ziegler: ce qui compte finalement en matière d'aide, c'est son efficacité. Tous les Suisses n'ont pas la même conception de l'aide au développement. La répartition des compétences, telle qu'elle existe actuellement, correspond à ces conceptions différentes du développement, aussi est-elle destinée à durer.

#### H. Auer

weist darauf hin, dass die Meinungsverschiedenheiten zwischen dem EPD und dem EVD in Sachen Entwicklungshilfe, von denen Nationalrat Ziegler spreche, nicht unbedingt als solche zu betrachten seien. Es komme eben darauf an, wie man Entwicklungshilfe definiere. Wenn man darunter Beitragsleistungen à fonds perdu meine, dann sei der Gegensatz wohl gegeben. Wenn man jedoch bei der Entwicklungshilfe hauptsächlich die langfristige Effizienz anstrebe, dann bestehe kein

Gegensatz. Denn privatwirtschaftliche Leistungen könnten sehr wohl wirksam sein, langfristig betrachtet vielleicht sogar wirksamer als die öffentliche Entwicklungshilfe. Wichtig sei jedoch, die Handelsprobleme international anzupacken, denn nur wenn alle Staaten mitmachen, sei hier eine befriedigende Lösung zu erwarten. Ein Staat allein könne gerade auf diesem Gebiet nicht viel ausrichten.

Herr Auer bedauert, dass im Zusammenhang mit den privatwirtschaftlichen Leistungen immer nur negative Beispiele von Investitionen aufgezählt werden, und sogar diese würden hie und da noch entstellt. Die Gewinne der Privatinvestoren sähen manchmal wohl sehr gross aus. Man müsse aber bei all dem die Vorinvestitionen (vor allem für Forschung) und andere Einsätze (vor allem das erhöhte Risiko) des Investors mit einbeziehen. Dann sehe das Bild nicht mehr so einseitig aus, und die Gewinne des Investors würden eher verständlich. Man müsse eben die ganze Leistung des Investors gesamthaft betrachten, und nicht nur einen Teil davon. Was das Entwicklungskonzept betreffe, meint H. Auer, so gebe es keines, das für alle Länder und für alle Fälle Gültigkeit habe. Es gebe nur verschiedene Massnahmen, die zur Entwicklung eines Landes der Dritten ergriffen werden können, und es sei sehr wichtig, dass alle Massnahmen im richtigen Verhältnis zueinander zusammenwirken.

Traktandum i:

Praktische Beispiele: 2 Entwicklungsprojekte.

H. Müller

erteilt das Wort Herrn Wilhelm.

H. Wilhelm

siehe Anhang 6.

Anschliessend sehen sich die Anwesenden den Film "Im Zeichen des Schneelöwen" über die Tibeteraktion des DftZ in Nepal an. Der Film wurde im Auftrag des Delegierten für technische Zusammenarbeit von Peter Saas gedreht.

H. Müller

dankt Herrn Wilhelm für seine Ausführungen und erteilt darauf das Wort Herrn Raeber.

H. Raeber:

siehe Anhang 6.

H. Müller

dankt Herrn Raeber für seine Ausführungen. Er hebt hervor, dass durch die Breite der Dokumentation und auch durch die gezeigten praktischen Beispiele der Technischen Zusammenarbeit den Kommissionsmitgliedern ein sehr wertvoller Einblick in die vielfältigen Probleme der Entwicklungshilfe geboten worden sei.

Die Sitzung wird um 12.00 Uhr für eine kurze Mittagspause unterbrochen.

H. Müller

leitet die Diskussion über die Vorlage des Bundesrates ein, indem er betont, es gehe, neben der Stellungnahme der Kommission zur ganzen Vorlage, darum, die Meinung der Kommission hauptsächlich zu zwei Einzelpunkten der Vorlage festzulegen:

- 1) Wie steht die Kommission zu dem Rechtsgrundlagen der technischen Zusammenarbeit des Bundes?
- 2) Will sich die Kommission einfach damit zufrieden geben, dass es in der Botschaft auf Seite 16 heisst, das internationale Ziel von 0,7 % des BSP für die öffentliche Hilfe sei für die Schweiz im Laufe dieses Jahrzehnts wohl kaum erreichbar?



Dann eröffnet H. Müller die Aussprache:

Zu 1:

H. Auer

findet es wichtig, dass die Kommission über die Frage der Rechtsgrundlagen mindestens formell abstimme. Gerade in diesem Punkte werde es im Nationalrat zu einer heftigen Debatte kommen. Vor allem die Nationalratskreise, die in dieser Kommission nicht vertreten seien, werden auf die Rechtsgrundlagen Sturm laufen. Und da heisse es für die Kommission, gut darauf vorbereitet zu sein.

H. Ketterer

erwähnt, er habe bereits in einem anderen Zusammenhang empfohlen, der Bundesrat solle diese Frage von vornherein behandeln, indem er genauere Angaben über das Entwicklungshilfegesetz mache, das sich in Vorbereitung befinde. Gerade dadurch könne dem zu erwartenden Angriff vorgebeugt werden.

H. Müller

möchte von der Kommission wissen, ob sie sich mit der Aussage der Botschaft (Seite 25) zum Problem einverstanden erkläre.

H. Akeret

findet, im Augenblick sollte der Nationalrat nicht auf diese Frage zurückkommen. Die Angelegenheit liege nun in den Händen des Bundesrates, der sich intensiv damit befasse. Deshalb müsse man jetzt zuerst das Entwicklungshilfegesetz abwarten, bevor man wieder auf das Problem der Rechtsgrundlagen der Entwicklungshilfe eintrete. Hingegen müsse man sich bewusst sein, dass die Diskussion um das Gesetz dem Volk die bestimmt nicht unwillkommene Gelegenheit bieten werde, sich gründlicher mit den Problemen der Entwicklungshilfe auseinanderzusetzen.

H. Baumgartner

ist der Meinung, dass der Entwicklungshilfe eine genügende Rechtsgrundlage fehlt. Doch die Lösung dieser Frage dränge nicht. Zur Zeit sei in weiten Kreisen ohnehin nicht genügend Verständnis für diese Fragen vorhanden. Eine Aufklärung in die Breite tue not, und auch die Parlamentarier müssten sich daran beteiligen. Von der Kommission selber sei jedoch diese Frage eher zurückhaltend zu behandeln. Die sogenannte Schwarzenbach-Welle sei ja noch nicht genügend abgeflaut, und der Zeitpunkt zur Klärung der Frage der Verfassungsgrundlage sei jetzt noch ungünstig.

M. Graber

ad. M. Baumgartner: Airsi qu'il en est fait mention dans le message, le Conseil fédéral considère que les bases constitutionnelles existantes suffisent à assurer les bases juridiques de l'aide au développement. Cependant, principalement pour des raisons d'opportunité politique, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire (cf. p. 25 à 27 du Message). Le Message relatif à cette loi sera présenté au Parlement l'an prochain; celui-ci aura donc à se prononcer sur la loi elle-même et pourra s'il le désire reprendre à cette occasion l'examen des bases constitutionnelles sur lesquelles se fonde la Confédération en matière d'aide au développement. D'ici là, les actions d'aide au développement doivent être poursuivies, les crédits de programme indispensables mis à disposition.

H. Müller

stellt fest, die Kommission sei einstimmig der Meinung, dass zur Gewährung dieses Rahmenkredites die verfassungsmässige Grundlage genüge.

Zu 2.:

H. Müller

fragt sich, ob die Kommission die Aussage der Vorlage, wonach das internationale Ziel von 0,7 % des BSP für die öffentliche Hilfe für die Schweiz im Laufe dieses Jahrzehnts wohl kaum erreichbar sei, ohne besondere Stellungnahme hinnehmen solle. Vielleicht könnte die Kommission mindestens einen Appell lancieren für eine erhöhte Leistung zu Gunsten der technischen Zusammenarbeit.

H. Hofer

findet es nicht sinnvoll, dass der Unterschied zwischen der öffentlichen und privaten Hilfe so sehr hervorgehoben werde. Wesentlich sei doch einfach, dass die Hilfe an sich erhöht werde. Das sei auch eine Aufgabe der Information, daraufhin zu wirken, dass die freiwilligen Gelder von privaten Spendern grosszügiger fliessen.

H. Rothen

unterstützt im wesentlichen den Präsidenten. Er weist jedoch darauf hin, dass die Formulierung der Vorlage ja nicht imperativ sei. Deshalb genüge es in diesem Falle, wenn die Kommission dies deutlich festhalte, damit die Formulierung später nicht als Hindernis für eine grössere Leistung, die sich als notwendig erweisen könnte, verwendet werden könne.

H. Akeret

möchte wissen, ob zu erwarten sei, dass die öffentliche Hilfe durch die zukünftigen Beiträge von Kantonen und Gemeinden eine spürbare Erhöhung erfahren werde. In diesem Falle könnte sich die Kommission mit der Formulierung der Vorlage einverstanden erklären.

Frau Thalmann

weist auf einen Vortrag hin, den Bundesrat Celio in Schaffhausen an einer Sitzung der kantonalen Finanzdirektoren gehalten habe und in dem er gesagt habe, Entwicklungshilfe sei eine Aufgabe des Bundes.

H. Rothen

betont, wenn dies die Meinung des Bundesrates sei, dann müssten eben die Entwicklungsleistungen des Bundes erhöht werden, und zwar in dem Masse, als die Beiträge durch öffentliche Körperschaften ausfallen werden, damit diese kompensiert werden.

M. Graber

- ad M. Müller: notre objectif national est d'atteindre régulièrement le 1 pour cent du PNB au cours de cette décennie. Même si l'aide publique n'atteint pas l'objectif ambitieux de 0,7, il ne faut pas sousestimer les possibilités de l'aide privée; aussi l'objectif global (aide publique et aide privée) de 1 % du PNB n'est-il pas nécessairement mis en cause si le volume de notre aide publique est inférieur à l'objectif international recommandé. Ce que nous prévoyons est de porter le volume de notre aide publique à 0,3 en 1975 et à 0,5 en 1980. Nous rejoindrions ce faisant le volume moyen que les pays industrialisés consacrent à l'aide publique au développement et nous atteindrions du même coup avec la contribution de l'économie privée l'objectif du 1 %.
- ad M. Akeret: nous ne pensons pas que les contributions des cantons et des communes auront un effet sensible sur le volume global de l'aide suisse aux pays en développement. L'effort fourni par les cantons et les communes témoigne d'une prise de conscience à la base des problèmes du Tiers monde et à ce

titre il doit être soutenu. Cependant les cantons et les communes ont déjà suffisamment de difficultés financières intérieures; aussi ne devons-nous pas compter sur des prestations importantes de leur part.

#### H. Müller

findet das Grössenverhältnis zwischen der öffentlichen Hilfe und den Leistungen der Privatwirtschaft, was die Schweiz betrifft, übertrieben gross, vor allem im Vergleich mit anderen Industrieländern, deren öffentliche Hilfe noch bedeutend mehr Gewicht habe gegenüber den Leistungen der Privatwirtschaft.

#### M. Ziegler

estime que les investissements privés à l'étranger et l'aide fournie par les institutions privées suisses (surtout par les missions) sont de type foncièrement différent. Par conséquent ces deux types de prestations ne devraient pas figurer sous la même rubrique d'aide privée dans les statistiques suisses d'aide au développement.

#### H. Auer

hebt die Gründe hervor, warum die öffentliche Hilfe der Schweiz gegenüber den Leistungen der Privatwirtschaft relativ schlecht dastehe. Einmal seien die öffentlichen Ausgaben der Schweiz in Prozenten des BSP allgemein niedrig, verglichen mit denen in anderen Ländern. Dann sei die Schweiz eben eine Demokratie, was bedeute, dass hinter den Beschlüssen des Parlamentes eine Volksmehrheit stehen müsse. Und das gelte auch für Beschlüsse betreffend die Entwicklungshilfe. Zudem spiele in der Schweiz der Föderalismus eine wichtige Rolle. Die Ausgaben verteilten sich in unserem Land auf drei Ebenen, im Bund, in den Kantonen und in den Gemeinden. Und schliesslich dürfte

nicht vergessen werden, dass bei vielen Ländern, im Gegensatz zur Schweiz, die Aussenpolitik - und damit auch die Entwicklungshilfe - ein Instrument ihrer Machtpolitik sei. Die Kommission könne also dieses ungünstige Verhältnis zwischen den Leistungsarten höchstens bedauern. Man müsse sich aber bewusst sein, dass aus den genannten Gründen es nur langsam zu einer starken Erhöhung der öffentlichen Hilfe der Schweiz kommen werde.

M. Graber

estime qu'il ne faudrait pas se laisser obséder par les statistiques et les pourcentages. Le prochain crédit représente déjà une augmentation considérable; il sera suivi d'autres augmentations. Finalement notre objectif vise moins un pourcentage que l'octroi de moyens financiers de plus en plus considérables, tout en ayant l'appui du Parlement et de l'opinion publique. En outre, la pauvreté de notre sol, notre évolution historique, nos relations avec l'étranger expliquent l'importance des investissements privés suisses à l'extérieur. Nous aurions tort de ne pas apprécier à leur juste valeur ces apports. Nous voulons au contraire stimuler toutes les formes d'aide pour rejoindre les pays industrialisés qui font plus que nous dans ce domaine.

## D e t a i l b e r a t u n g

### 1. Titel und Ingress

Angenommen.

### 2. Artikel 1

#### H. Auer

möchte wissen, was die Haltung der Kommission sein werde, falls aus dem Nationalrat der Antrag gestellt werde, den Rahmenkredit z.B. auf Fr. 400 Mio zu erhöhen, und falls eine Reduktion des vorgesehenen Rahmenkredites beantragt werde.

#### H. Müller

betont, gegen eine Reduktion würde er sich entschieden wehren. Bei einem Erhöhungsantrag komme es natürlich auf das Ausmass desselben an. Einer Erhöhung auf Fr. 300 Mio könnte man wahrscheinlich ohne weiteres zustimmen. Bei Fr. 400 Mio werde die Entscheidung bedeutend schwerer zu treffen sein.

#### M. Kohler

est d'avis qu'une augmentation du montant prévu pour le prochain crédit ne peut entrer en considération. En effet le Message aux Chambres sollicite un crédit qui correspond à un certain programme d'action. A une augmentation du crédit devrait correspondre une quantité accrue de projets.

M. Ziegler

rappelle que l'actuel crédit de programme a été dépensé plus vite qu'on ne l'avait prévu. Les rapporteurs de la Commission ne devraient donc pas s'opposer à d'éventuelles propositions d'augmentation. Les nombreuses inconnues inhérentes à ce domaine (nouveaux projets possibles, inflation, etc.) parlent en faveur d'une augmentation.

H. Hofmann

weist darauf hin, dass der Bundesrat und der Delegierte für technische Zusammenarbeit eine sorgfältige Planung vorgenommen hätten. Deshalb wäre eine Krediterhöhung dieser Art gar nicht seriös. Zudem müsse ja wohl auch die Finanzierung einer solchen Erhöhung sichergestellt sein, was nicht ohne weiteres feststehe. Und man könne wohl kaum eine massive Erhöhung beantragen, ohne sie auch entsprechend zu begründen.

H. Müller

hält nochmals fest, eine kleine Erhöhung würde er nicht vehement bekämpfen.

M. Graber

- ad M. Ziegler: lors de la discussion sur le crédit-cadre actuel, M. Spühler avait formellement admis que l'on pourrait raccourcir au besoin la période de crédit si celui-ci était dépensé plus vite que prévu. Aujourd'hui le Service du Délégué est conscient de l'effort à fournir pour utiliser la totalité du prochain crédit de manière efficace. Si le montant du crédit devait dépasser 300 millions, une bonne partie de cette augmentation devrait aller à l'aide multilatérale; actuellement



les sections opérationnelles pourraient difficilement sur le plan bilatéral absorber des crédits considérablement accrus, car il n'est ni aisé de préparer rapidement de bons projets bilatéraux, ni facile de bien former le personnel supplémentaire qui serait indispensable.

Nous ne verrions cependant aucun inconvénient à ce que le montant du prochain crédit atteigne 300 millions, quitte à procéder par un raccourcissement de période si jamais le crédit devait être épuisé plus rapidement que prévu.

H. Auer

meint, man könne wohl nicht das Pferd nun plötzlich am Schwanz aufzäumen. Der Kredit müsse sich nach dem Programm richten, und nicht umgekehrt. Es sei für einen Kredit von Fr. 275 Mio geplant worden. Bei einem grösseren oder kleineren Kredit müsste die ganze Planung revidiert werden. Deshalb komme sicher keine Reduktion in Frage, aber auch eine Erhöhung wäre unter den gegebenen Umständen nicht sehr realistisch.

H. Cantieni

findet, das "einzustellen" in Art. 1,3 bedeute im Grunde etwas ganz anderes. Richtig wäre wohl "aufzunehmen". Er stelle aber keinen Antrag auf Aenderung, damit es keine Verzögerung in der Kreditgewährung gebe wegen der dadurch entstehenden Differenz zum Ständerat. Für den nächsten Bundesbeschluss dieser Art sollte dies jedoch vermerkt werden.

H. Ketterer

hält dem gegenüber fest, es handle sich bei diesem "einzustellen" um einen administrativen Fachausdruck.

Artikel 1 wird genehmigt.

3. Artikel 2

H. Müller

möchte wissen, ob die Reihenfolge der Aufzählung irgendeine Bedeutung habe, was verneint wird.

Mme Nanchen

propose une modification formelle de l'article 2,1. Elle ne voit pas l'utilité du verbe pouvoir et suggère de remplacer la formule "peuvent être utilisés ..." par celle de "sont utilisés ...".

H. Raeber

macht darauf aufmerksam, dass deutsch zwischen "können namentlich verwendet werden" und "werden namentlich verwendet" kein wesentlicher Unterschied bestehe.

M. Aubert

pense que le verbe "pouvoir" est à sa place mais que l'adverbe "notamment" ne se justifie pas.

M. Marcuard

rappelle que l'énumération contenue à l'article 2 n'est pas exhaustive et que l'on pourrait envisager par exemple certaines contributions en faveur des organisations privées internationales qui ne sont pas mentionnées dans cet article.

H. Hofmann

betont, man könne sicher Vertrauen haben in den Bundesrat, dass er die Geldmittel sinnvoll einsetzen werde. Und der Nationalrat werde bestimmt bereit sein, für eine nächste Periode die notwendigen Kredite zur Verfügung zu stellen.

M. Marcuard

Le domaine du développement évolue constamment et rapidement; aussi l'adverbe "notamment" n'est-il pas superflu car il permet une certaine flexibilité et une adaptation de notre action.

H. Cantieni

ist an sich für den Antrag Nanchen. Es bestehe jedoch immerhin die Möglichkeit, dass der Kredit in der vorgesehenen Zeit nicht vernünftig ausgegeben werden könne, so z.B. wenn nicht genügend gute Projekte gefunden werden könnten.

M. Butty

demande alors si, dans ces conditions, l'article 2 est vraiment utile.

M. Graber

- ad M. Butty: l'article 2 fixe les grandes lignes pour l'attribution de nos moyens financiers et de ce fait se justifie pleinement.

Die Mehrheit der Kommission spricht sich gegen den Antrag Nanchen aus.

Artikel 2 wird genehmigt.

4. Artikel 3

angenommen.

Die Kommission des Nationalrates beschliesst einstimmig, dem Nationalrat die Annahme der Vorlage des Bundesrates zu empfehlen.

Berichterstattung durch den Präsidenten (deutsch)  
und durch Nationalrat Kohler (französisch)

Schluss der Sitzung: 14.00 Uhr.

Commission du Conseil national  
pour le nouveau crédit de  
coopération technique;

Séances: les 12 et 16 mai 1972

Annexe 1

Exposé de M. le Conseiller fédéral Pierre Graber,  
Chef du Département politique fédéral

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

### Introduction

Au début de cette journée de discussions sur la coopération au développement, j'aimerais tout d'abord rappeler quelques principes fondamentaux concernant les lettres a), b) et d) de notre ordre du jour. Je traiterai ultérieurement les questions mentionnées sous lettres c) et f). Mon collaborateur M. Marcuard introduira les points e) et g). Enfin, MM. Wilhelm et Raeber, conformément à vos désirs, commenteront deux projets de coopération technique, l'un qui nous donne satisfaction et qui peut être illustré par un film, l'autre qui nous cause de sérieux soucis.

### Raison d'être de la coopération au développement

Ceci dit, permettez-moi de souligner une fois de plus que c'est l'interdépendance du monde contemporain, les responsabilités et les liens qui en résultent pour chacun des membres de la communauté des nations qui exigent de la part de notre pays une politique active d'aide au développement. Nous pouvons le faire d'autant mieux que la coopération au développement est certainement un domaine où nous pouvons avoir une politique dynamique sans

risquer de mettre en cause notre neutralité. En outre ce faisant, nous témoignons de façon concrète de nos sentiments de solidarité. Fréquemment, on entend dire qu'un pays neutre se doit de justifier constamment sa neutralité sur le plan international. Une politique active de coopération au développement est un excellent moyen de le faire.

### Objectifs de la coopération au développement

La coopération avec les pays en développement a pour but de soutenir de manière adéquate les efforts de ces pays pour élever leur niveau de vie et favoriser le progrès social de leurs populations. A long terme, ces activités doivent contribuer à promouvoir le bien-être et à créer un meilleur équilibre entre membres de la communauté des nations. Comme une paix durable n'est guère concevable sans un certain équilibre social, la politique d'aide au développement constitue également l'un des éléments essentiels d'une politique de paix.

L'erreur que l'on a faite et que l'on paie maintenant est d'avoir donné, lorsqu'on a commencé à se préoccuper d'aide au développement, la fausse impression que l'effort des pays développés parviendrait à réduire, sinon à combler, le fossé séparant les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres. Les opinions publiques de nos pays constatant que loin de s'amoinrir, ce fossé s'élargit dans la plupart des cas, en tirent la conclusion logique que l'aide au développement a échoué. Or, en réalité, le développement ne peut être que l'aboutissement d'un processus interne et les aides extérieures ne sont qu'un appoint qui, judicieusement utilisé, peut cependant considérablement accélérer le rythme du développement.

Quant à l'écart existant entre pays industrialisés et pays en développement, il est inévitable qu'il continue à se creuser pendant encore plusieurs années, et cela notamment pour les

raisons suivantes :

- L'explosion démographique est beaucoup plus forte dans les pays en développement que dans les pays développés.
- L'automation qui est un facteur important de production et de richesse n'est pratiquement possible que dans les pays développés qui ont les capitaux et les techniciens nécessaires et qui n'ont que relativement peu de sous-emploi.
- L'inégalité du revenu moyen par habitant entre pays riches et pays pauvres, le fait que 3 % seulement du revenu national des pays en voie de développement s'investit dans des équipements producteurs de richesse, alors que chez les pays développés c'est 22 à 25 % du revenu national qui s'investit dans ce secteur. Ce qui signifie, à titre d'exemple, qu'il y a 400 fois plus de possibilités de développement dans un pays comme les Etats-Unis que dans un pays comme le Rwanda qui compte parmi les pays les plus pauvres du monde.

Dans ce contexte, je crois devoir insister encore sur les chiffres suivants qui démontrent bien la place que prend l'aide au développement dans l'effort que font les pays en retard pour accroître leur bien-être: On estime en effet qu'en moyenne ces pays financent leur propre développement à concurrence de 80 %; les aides extérieures font le solde, soit 18 % en ce qui concerne les aides bilatérales et 2 % l'aide multilatérale. Il convient de se souvenir de ces pourcentages lorsque l'on s'exprime sur le poids que peut avoir l'aide que nous donnons.

#### La coopération technique comme forme de coopération au développement

La coopération technique, comme vous le savez, a été la première forme d'aide publique au développement pratiquée par la Confédération. Depuis longtemps en effet, des organisations privées suisses à but non lucratif, principalement confessionnelles,

s'étaient préoccupées d'améliorer, notamment dans le domaine de la santé et de l'enseignement, la condition des ressortissants des pays en voie de développement. Nous avons donc, dans ce secteur, une modeste expérience. En outre, la coopération technique est la forme d'aide au développement qui répond le mieux aux besoins des pays se trouvant dans la première phase du développement et pour lesquels il s'agit par conséquent de faire l'inventaire de leurs propres ressources et d'améliorer le niveau de leurs structures sociales de base: éducation, santé, hygiène, etc. L'exécution de ces diverses tâches implique non seulement un effort de formation et l'apport de connaissances et de méthodes de travail nouvelles, mais aussi des investissements importants qui ne sont toutefois rentables qu'à long terme. La coopération technique généralement octroyée à fonds perdu et dont la tâche fondamentale est la diffusion du savoir et de l'expérience acquis par les pays développés répond à ces besoins. L'aide financière qui, pour sa part, s'efforce de compléter l'insuffisance des ressources financières internes des pays en développement, et notamment des capitaux requis pour mettre en place une infrastructure économique digne de ce nom et pour développer l'appareil de production des pays en développement, intervient, elle, en deuxième échelon. La capacité d'absorption d'un pays en développement est d'autant plus limitée en matière d'aide financière qu'il est moins avancé; elle l'est infiniment moins en matière de coopération technique. Au fur et à mesure que le standard de vie d'un pays en développement s'élèvera, l'aide financière prendra une place plus large pour devenir finalement, peut-être, la seule forme d'aide qui sera encore demandée, nécessaire et acceptée. Ces considérations expliquent que le 75 % des ressources de la Coopération technique suisse soit engagé dans des pays qui n'ont pas 150 dollars de revenu par habitant et par an.



## Répartition politique et géographique des ressources de la CT

Un des piliers de notre politique extérieure est le principe de l'universalité de nos relations avec l'étranger. La coopération technique étant un élément de cette politique, aucun pays en développement n'est en principe exclu de cette forme d'aide. Nous nous efforçons cependant d'atteindre un certain équilibre en distribuant judicieusement nos moyens entre le secteur multilatéral - qui peut profiter en principe à n'importe quel pays en développement -, les contributions que nous accordons aux institutions suisses qui font de la coopération technique dans les pays de leur choix et les moyens que nous utilisons pour nos propres projets et que nous engageons, dans toute la mesure du possible, de manière concentrée dans un nombre limité de pays qui sont nos centres de gravité.

Quant aux investissements privés, ils interviennent, eux, en troisième échelon. Au fur et à mesure que l'économie des pays en développement s'affermi, ils peuvent prendre la relève de l'aide publique en créant un réseau de relations fondées sur les intérêts réciproques. C'est là ce qui explique que l'aide gouvernementale intervienne surtout là où les investissements privés sont encore peu actifs, soit en Afrique et en Asie, et qu'elle soit relativement faible en Amérique latine où le secteur privé s'engage, lui, de manière croissante (Mexique, Brésil, Argentine).

## Principes fondamentaux d'action en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire

- 1) La coopération au développement et l'aide humanitaire peuvent être mises en oeuvre bilatéralement, soit directement de gouvernement à gouvernement, soit par l'intermédiaire d'organisations d'entraide ou d'autres organismes analogues, ou multilatéralement, par le truchement d'organisations internationales.

- 2) La coopération avec les pays en développement et l'aide humanitaire sont fondées sur le principe d'une collaboration entre partenaires souverains et égaux en droit.
- 3) Toute action d'aide gouvernementale doit être approuvée par le pays bénéficiaire. En règle générale, l'aide fait l'objet d'arrangements entre les partenaires intéressés.
- 4) En règle générale, l'aide gouvernementale est accordée à des conditions de faveur ou à titre gratuit.
- 5) Les pays bénéficiaires participent, dans la mesure de leurs moyens, aux actions entreprises en commun.
- 6) A l'égard des pays bénéficiaires ou des organisations internationales, la Confédération se réserve la faculté de contrôler l'affectation de l'aide.
- 7) Dans un souci d'efficacité, la Confédération planifie à moyen et à long terme l'aide publique qu'elle accorde à l'étranger et la coordonne en Suisse et au niveau du pays intéressé avec les efforts provenant d'autres sources, nationales et internationales.
- 8) La Confédération soutient, dans la mesure de ses moyens et pour autant qu'elle le juge indiqué, les efforts des organisations d'entraide suisses ou d'autres organismes analogues en matière d'aide.
- 9) La Confédération assiste de ses conseils les cantons et communes qui, dans le cadre de leurs compétences, déploient une activité en matière d'aide à l'étranger. Elle met ses services à leur disposition en cas de besoin.

### Aide humanitaire et Coopération technique

La coopération avec les pays en développement et l'aide humanitaire sont deux formes d'aide publique souvent complémentaires. Elles comportent cependant des différences si marquées en ce qui concerne leur champ d'application, leur objectif, les besoins auxquels elles répondent et leurs modalités, que la loi fédérale sur l'aide au développement, en cours de préparation au sein de l'administration, maintient cette distinction. En revanche, la coopération technique, l'aide financière et les mesures de politique commerciale présentent entre elles suffisamment de points communs pour pouvoir être regroupées sous une dénomination commune: la coopération avec les pays en développement.

Ces remarques liminaires faites, s'il faut la définir: l'aide humanitaire est cette volonté d'aide qui se manifeste spontanément à chaque fois que se présentent des calamités qu'il s'agisse de guerres, de famine, de catastrophes. Son but est de venir en aide dans l'immédiat, de parer au plus pressé en cherchant à aider, à protéger les personnes menacées dans leur vie ou dans leur santé. Elle s'adresse, en particulier, à ces catégories de personnes spécialement démunies de protection que sont les femmes, les enfants ou les réfugiés. L'aide humanitaire ne vise pas à promouvoir, à long terme, des changements dans le pays bénéficiaire sur le plan économique ou social afin d'atténuer son sous-développement. Elle cherche tout d'abord à soulager rapidement les besoins les plus impérieux, à améliorer les conditions, si précaires soient-elles, pour maintenir la vie. L'aide humanitaire place au premier plan de ses préoccupations la personne humaine comme telle plutôt que l'individu considéré dans son contexte national, économique, social ou politique. A ce titre, elle échappe à une planification détaillée et n'est pas normalement accordée dans le cadre des plans de développement élaborés par le pays bénéficiaire. Enfin l'aide humanitaire est toujours accordée à fonds perdu et souvent presque indépendamment de prestations du pays bénéficiaire.

L'aide en cas de catastrophes (désastres naturels ou conséquences d'un conflit armé) occupe une place importante dans l'aide humanitaire. Elle se déploie principalement dans les pays en développement, par définition mal préparés à y remédier par leurs propres moyens, mais elle peut être également accordée aux pays industrialisés, comme le montre l'exemple récent des inondations à Florence et des tremblements de terre en Sicile. Ce fait montre bien que l'aide en cas de catastrophes, comme d'ailleurs l'aide humanitaire en général, n'est pas nécessairement liée au niveau de développement mais qu'elle est tout d'abord dictée par les circonstances. L'aide en cas de catastrophes est accordée en espèces, en matériel, en denrées alimentaires notamment, ainsi qu'en mettant à disposition du personnel. Dans ce dernier cas, il s'est agi jusqu'à présent surtout de personnel médical détaché sur les lieux par l'entremise de la Croix-Rouge suisse ou du CICR.

La création d'un corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger, qui vient d'être approuvée par les Chambres fédérales, permettra de développer et de diversifier les secours en personnel, la Confédération disposant d'une réserve de spécialistes dans les différents domaines pouvant entrer en considération. En règle générale, ces volontaires ne pourront guère être engagés immédiatement après que la catastrophe se soit produite pour des tâches de sauvetage. Leur intervention aura plus vraisemblablement lieu dans une seconde phase, en vue de surmonter la crise et de rétablir des conditions de vie minimum dans la région atteinte, ainsi que dans une troisième phase au cours de laquelle on passerait à la reconstruction en vue de recréer des conditions normales. Ici alors: selon les cas, l'aide humanitaire pourra rejoindre durant cette dernière phase la coopération technique et se combiner avec elle.

La coopération avec les pays en développement regroupe les formes d'aide dont les effets se font sentir à long terme, qui

s'attaquent aux causes structurelles du sous-développement et qui visent à amener la population des pays partenaires à s'aider elle-même, à amener cette population avec le temps à trouver en elle les ressources indispensables à un développement accéléré, économique et social.

La coopération technique est une forme de coopération avec les pays en développement. Elle contribue au développement de ces derniers par l'apport d'expériences et de connaissances acquises par les pays développés. Elle se concentre dans une large mesure sur la formation à moyen ou à long terme de cadres de toutes sortes et sur l'intégration rationnelle de ces cadres dans l'économie du pays en voie de développement. Dans ce but, elle met à disposition des pays en voie de développement des enseignants, des conseillers (assistance technique consultative), du personnel opérationnel (assistance opérationnelle), du personnel pour une tâche spécifique d'un caractère technique très poussé (assistance exécutive), des bourses (assistance par la formation), de l'équipement (assistance en matériel). Mais la diffusion du savoir peut aussi prendre d'autres formes, c'est-à-dire la création, le soutien financier ou le développement d'institutions jouant un rôle important dans le processus du développement: écoles, centres de formation professionnelle, établissement de recherches théoriques ou appliquées. La coopération technique peut également prendre en charge des travaux de base, non rentables dans l'immédiat mais néanmoins indispensables, requérant des connaissances spéciales et des moyens financiers que le pays bénéficiaire n'a pas. Enfin, la coopération technique est fréquemment amenée à s'engager dans des actions complexes dans lesquelles elle fera la démonstration sur place, en collaboration avec les autochtones, de l'utilité des méthodes nouvelles recommandées.

Ce qui est essentiel à la coopération technique est donc un apport direct ou indirect de connaissances, la transmission de cet

- 10 -

apport aux autochtones en vue d'un meilleur épanouissement de la personnalité humaine, l'intervention extérieure ne devant être que temporaire.

Commission du Conseil national  
pour le nouveau crédit de  
coopération technique;

Annexe 2

Séances: les 12 et 16 mai 1972

Priorités sectorielles et centres de gravité géographiques.  
Rapport entre aide publique et aide privée.

---

Exposé de M. le Conseiller fédéral Pierre Graber,  
Chef du Département politique fédéral

Priorités sectorielles et centres de gravité géographiques.

Nos priorités sectorielles sont traitées aux pages 19  
du Message et 60/77 de l'annexe.

Je me bornerai donc à souligner que ces priorités sont  
la résultante de trois considérations fondamentales: les  
priorités des pays en développement les moins avancés, nos  
propres domaines de spécialisation, l'existence enfin de  
quelques rares secteurs d'activité en Suisse jouissant d'une  
certaine élasticité en matière de ressources humaines  
(agronomie, forêts, génie rural).

Une remarque encore à ce propos, on ne saurait exclure  
qu'avec le temps nous nous spécialisions encore davantage  
pour des motifs d'efficacité. L'expérience que l'on accumule  
dans un domaine donné nous permet, en effet, non seulement  
d'éviter la répétition d'erreurs commises, mais encore d'éla-  
borer petit à petit des projets-types, tout à la fois origi-  
naux et éprouvés, par exemple centres de formation agricole  
du Tchad, réseau d'écoles d'agriculture de Swissaid en Inde,  
projet d'affouragement et d'élevage dans l'Etat de Kerala  
etc.

- 2 -

Quant au choix géographique de nos centres de gravité, nos principaux critères figurent aux pages 21 et 22 du Message. Il convient toutefois de reconnaître qu'en pratique, dans plusieurs cas, le pragmatisme a joué un rôle au moins aussi important que nos principes.

C'est ainsi par exemple que l'Inde, le Népal et le Cameroun sont devenus des centres de gravité de la coopération technique étant donné la forte implantation dans ces pays de nombreuses organisations privées à but non lucratif. Nous avons d'abord soutenu financièrement l'activité de ces organisations puis nous l'avons complétée par des projets de la Confédération.

Le choix du Rwanda et de la Tunisie est dû en bonne partie aux initiatives prises de très bonne heure par les gouvernements rwandais et tunisien, témoignant de leur désir de collaborer avec notre pays. Au Rwanda, ce désir a été sans doute encouragé par la présence dans ce pays de Mgr Perraudin (ressortissant suisse valaisan). En outre, le Rwanda est un des pays les plus pauvres de l'Afrique. Quant à la Tunisie, elle était elle aussi un petit pays, ce qui permet à une aide même limitée comme celle que nous donnons d'avoir un impact sur le développement du pays. La Tunisie présente par ailleurs le grand avantage d'être proche de la Suisse.

Enfin, notre présence au Pérou s'explique pour une bonne part par les sollicitations de l'importante colonie suisse établie dans ce pays. Une aide technique suisse apparaissait aux yeux de nos compatriotes résidant au Pérou comme le complément naturel d'une présence active et appréciée depuis longtemps par les autorités péruviennes.

Principes et pragmatisme sont donc responsables du choix de nos centres de gravité. La situation actuelle me paraît satisfaisante, notre coopération technique étant fortement



- 3 -

concentrée dans les pays les moins avancés et son intervention étant nettement complémentaire de celle de l'économie privée.

Rapports entre aide publique et aide privée.

Cette question est traitée dans le Message aux pages 11 et 13 et dans l'annexe aux pages 39/48.

Notre étroite collaboration avec les organisations privées à but non lucratif faisant de la coopération technique s'explique par la conscience réciproque que l'aide au développement est une tâche si complexe que l'on ne peut se permettre de gaspiller le bénéfice des expériences faites, d'où la nécessité d'échanges de vues fréquents entre la Coopération technique et les organisations privées. Mais il y a plus que cela:

Les ressources humaines d'un pays comme la Suisse sont forcément limitées. Or, la Coopération technique travaillant par définition avec des hommes, il serait impardonnable que le personnel dont disposent les organisations privées ne soit pas pleinement utilisé par défaut de moyens financiers.

En outre, la coordination des efforts des uns et des autres ne peut qu'accroître leur efficacité respective.

Chaque organisation a en Suisse une clientèle qui la soutient financièrement et qu'elle sensibilise aux problèmes du développement.

Enfin, le Service de la Coopération technique peut décharger dans une certaine mesure les organisations privées de tâches relativement coûteuses telles que l'élaboration d'études de base, l'évaluation de projets, etc. que leur budget limité leur permet difficilement d'assumer.

- 4 -

Cette collaboration n'est pas que de la rhétorique; elle s'exprime en effet de manière très concrète. C'est ainsi que les organisations privées et la Coopération technique ont élaboré en commun des principes fixant de façon précise les conditions de leur collaboration. Chaque contribution de la Confédération à un projet d'une organisation privée donne lieu à la conclusion d'un accord entre le Service de la Coopération technique et cette organisation définissant les obligations de chacune des parties.

De leur côté, les organisations privées à but non lucratif se regroupent entre elles: Swissaid est une organisation faîtière réunissant des oeuvres d'entraide qui collectent ensemble les moyens nécessaires à leur activité, le Conseil des missions catholiques et le Conseil des missions protestantes contrôlent la qualité des projets que leurs membres envisagent de soumettre au Service de la Coopération technique en vue d'obtenir de la Confédération une contribution financière, la communauté de travail associe Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas, dans un effort d'information coordonnée de l'opinion et en vue d'établir une collaboration plus rationnelle avec les cantons et les communes. Dans ces divers secteurs, le Service de la Coopération technique entretient avec ces organisations des contacts directs. Enfin, la Conférence de la coopération technique réunit chaque année tous les milieux intéressés par cette forme de la coopération au développement. Cette conférence, à laquelle prennent part actuellement environ 300 personnes, aura lieu cette année le 1er juin.

Ainsi que vous le constatez, l'action des nombreuses organisations privées existant dans notre pays est beaucoup plus coordonnée qu'on ne le pense. A ceci s'ajoute encore qu'une certaine division du travail s'est établie entre l'activité de ces organisations et celle du Service de la

Coopération technique; par exemple, dans le domaine de l'enseignement, les organisations privées suisses agissent au niveau secondaire ou normal primaire, la Confédération au niveau académique. Les organisations privées se chargent en principe des projets petits et moyens, la Confédération se concentrant sur des actions combinées d'un certain volume. Enfin, les organisations privées elles-mêmes ont de plus en plus tendance à se spécialiser.

#### Collaboration entre la Coopération technique et l'économie privée.

De même que nous avons toujours travaillé avec les organisations privées à but non lucratif, nous avons aussi toujours considéré qu'une collaboration avec l'économie privée était nécessaire, et cela pour plusieurs raisons. Dans l'optique internationale en matière de coopération au développement, l'aide publique et les prestations privées font partie d'un ensemble, les uns et les autres contribuant par les moyens qui leur sont propres au développement des pays en retard. A ce titre, une coordination entre les deux secteurs est toujours indiquée; une collaboration l'est souvent.

L'aide publique et les investissements privés assument, en pratique, fréquemment des rôles complémentaires dans le développement des pays en retard. L'aide publique se concentrera dans les pays les moins avancés et les aidera à atteindre le seuil du développement économique. Ceci fait, l'économie privée pourra prendre, dans une certaine mesure au moins, la relève. Comme on l'a vu, l'aide publique facilitera le financement des travaux de préinvestissement; il appartiendra à l'économie privée d'apporter l'investissement consécutif indispensable à l'exploitation de ces travaux. Etant donné ce qui précède, il paraît évident qu'une collaboration des

- 6 -

deux secteurs le plus tôt possible ne peut que rendre plus efficace l'appui donné au pays bénéficiaire.

Ces deux formes d'intervention ayant chacune leurs mérites particuliers, une collaboration entre elles sera le plus souvent profitable aux deux. Par exemple, l'économie privée dispose d'une expérience, de spécialistes, d'installations que ne possède pas toujours le secteur public et qui pourront rendre à ce dernier d'utiles services.

Aide publique et prestations privées sont enfin deux aspects de la présence suisse à l'étranger. Une collaboration des deux rendra cette présence plus cohérente.

En ce qui concerne le Service de la Coopération technique, dans notre recherche d'une collaboration avec l'économie privée, nous avons toujours procédé avec prudence, soucieux que nous étions de n'utiliser nos moyens - qui restent limités - que pour stimuler des activités de développement qui n'auraient pas été entreprises sans notre intervention. Cette préoccupation nous a amené à rechercher constamment des critères éliminant les cas dans lesquels l'intérêt commercial de l'entreprise étant prépondérant, l'opération se ferait aussi sans nous. Ce souci a forcément limité nos possibilités d'action.

Les principaux cas de collaboration de notre service avec l'économie privée sont:

- l'octroi de bourses dans l'industrie: octroi de bourses dans les pays en voie de développement pour des centres de formation professionnelle créés par des entreprises suisses
- voyages d'études: Commission du Mekong, voyage en Suisse de représentants de l'industrie électrique en Amérique centrale, voyages de représentants des Ministères de l'industrie ou d'entreprises industrielles de pays en développement en collaboration avec l'ONUDI, Birmanie

- 7 -

- organisations de séminaires en Suisse (tourisme, photogrammétrie).

Certains de nos projets sont réalisés en collaboration avec le secteur privé

- industrie laitière à Madagascar
- financement d'études dans le bassin du Mekong
- Tarbela - Pakistan - Formation "sur le tas".

Enfin, dans divers cas nous avons confié la réalisation de projets de la Confédération à des groupements privés

- Association des coopératives de consommation au Dahomey
- Consortium de bureaux d'ingénieurs-conseils suisses pour une assistance donnée en Equateur à une entreprise parastatale.

Par ailleurs, dans certains cas nous sommes amenés à envisager l'octroi d'une aide à des entreprises étatiques, semi-étatiques ou privées des pays en voie de développement, pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

Même si cette énumération n'est pas exhaustive, il n'en reste pas moins que le volume de notre collaboration avec l'économie est limité, et cela pour les raisons que je vous ai signalées.